Tome XXXVII

LE GLOBE

JOURNAL GÉOGRAPHIQUE

ORGANE

DE LA

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE GENÈVE

(Médaille d'or à l'Exposition nationale suisse, Genève 1896)

TOME TRENTE-SEPTIÈME

Cinquième Série — Tome IX

MÉMOIRES

L'INVASION DES ZOULOUS

DANS LE

SUD-EST AFRICAIN

Résumé d'une communication faite à la Société de géographie de Genève dans sa séance du 10 décembre 1897

Par Arthur GRANDJEAN

De la Mission romande.

GENÈVE
LIBRAIRIE R. BURKHARDT
2, place du Molard, 2
1898

Juin 1898

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE GENÈVE

Présidents honoraires :

MM. H. Bouthillier de Beaumont, *Fondateur de la Société.* †.
Paul Chaix.

BUREAU en 1898

MM. Arthur de Claparède, *Président.*
Émile Chaix, *Vice-Président.*
Egmond Goegg, *Secrétaire général.*
Paul Bonna, *Trésorier.*
Charles Bourrit, *Conservateur de la Bibliothèque*
Henri de Saussure.
le Dr Édouard Dufresne.
Raoul Gautier.
le Dr Henri Lombard.
François Turrettini.
William Rosier.
Alfred Bertrand.
Marc Micheli.

Commission du Globe : Le Président, le Vice-Président, le Secrétaire général et MM. Raoul Gautier et le Dr Henri Lombard, membres du Bureau.

Le Globe paraît en deux parties distinctes : le *Bulletin* et les *Mémoires*.

Le *Bulletin* rend compte des travaux de la Société; il donne les extraits des procès-verbaux de ses séances et de sa correspondance, ainsi que l'analyse d'ouvrages géographiques.

Les *Mémoires*, qui paraissent à époques indéterminées, reproduisent quelques-uns des travaux les plus importants communiqués à la Société.

La Société de Géographie ne prend pas la responsabilité des opinions émises dans les articles publiés.

Le *Globe* annonce tout ouvrage, en rapport avec son but, dont il lui est envoyé gratuitement un exemplaire, ou en donne un compte rendu dans son *Bulletin*. Les correspondances ou envois d'ouvrages doivent être adressés franco à la Société de Géographie, à l'Athénée, à Genève.

Pour abonnements et vente de numéros, s'adresser à la Librairie Burkhardt, place du Molard, Genève.

La Bibliothèque (à l'Athénée) est ouverte le mardi et le vendredi de 3 à 4 h. *Bibliothécaire :* M. Gustave Morel.

Extrait du GLOBE, Journal géographique
ORGANE DE LA SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE GENÈVE
Tome XXXVII. — Mémoires

L'INVASION DES ZOULOUS
DANS LE
SUD-EST AFRICAIN

Résumé d'une communication faite à la Société de géographie de Genève, dans sa séance du 10 décembre 1897

PAR

Arthur GRANDJEAN,

de la Mission romande.

L'histoire de la région qui s'étend du Zambèze à la baie de Delagoa, comme celle de bien d'autres régions africaines, n'a pas encore été écrite, et n'est connue que de bien peu d'Européens. Ayant vécu huit ans dans ce pays et ayant eu avec les indigènes les relations étroites que crée la vie missionnaire, nous avons eu le privilège de recueillir de la bouche des anciens de la tribu, porteurs naturels de la tradition, une foule de renseignements que nous nous sommes efforcé de coordonner pour nous rendre compte de l'histoire du pays. C'est une page de cette histoire que nous avons l'honneur de présenter aujourd'hui aux lecteurs du *Globe*.

En 1810, les Zoulous étaient encore une tribu insignifiante de marchands de tabac comptant à peine

2000 âmes. Dix ans plus tard, la même tribu pouvait lever 100,000 guerriers, et de 1820 à nos jours, ses dévastations ont eu leur contre-coup dans toute l'Afrique australe, et même jusqu'aux confins de l'Afrique équatoriale, sur les rives des lacs Nyassa et Tanganyika. Le point de départ de cette période mouvementée fut l'avènement au trône du chef Tchaka, qui, pendant un temps de disgrâce, avait voyagé et avait vu au Cap la tactique des troupes européennes. De retour dans son pays, qui ne se composait alors que d'un infime territoire dans la partie septentrionale de la colonie actuelle de Natal, il se mit à guerroyer avec les tribus voisines, les soumit toutes les unes après les autres et incorpora leurs jeunes gens à son armée. En 1818, une seule tribu restait encore insoumise, celle des Oumdouandoué, dont le chef s'appelait Zouidi. Une lutte à mort s'engagea entre les deux tribus; Zouidi fut saisi et mis à mort et les membres de la famille royale, ainsi que les principaux officiers de Zouidi, au lieu de se soumettre à Tchaka comme les autres, prirent la fuite vers le nord, de fugitifs devenant conquérants, répandant partout la terreur sur leur passage, bousculant les populations qui, à leur tour, s'enfuyaient devant eux et allaient en bousculer d'autres, et incorporant à leurs armées tous ceux qui se soumettaient volontairement à eux.

Le fameux Mosélékatsi était l'un de ces officiers de Zouidi. A la tête de la horde cruelle des Matébélé, il partit pour le N.-O., soumit à son joug de fer toute la partie occidentale du Transvaal actuel, et finit par s'établir à Buluwayo, entre le Limpopo et le Zam-

bèze, et par établir son règne de terreur dans toute la partie centrale de l'Afrique australe. Son histoire est connue par les récits des missionnaires des sociétés de Paris et de Londres : nous passons.

Dans la portion de l'Afrique qui nous occupe plus spécialement, le premier envahisseur fut Ngoqwen[1], qui traversa toute cette région avec ses gens sans tuer personne, sans même enlever le bétail. Il alla, au dire des indigènes, jusqu'à une grande île formée par une rivière aux eaux rougeâtres, large comme la mer, qui forme la limite du monde connu. Il s'agit évidemment de l'île de Senna, formée par le Zambèze à son confluent avec le Shiré, effluent du lac Nyassa.

Derrière lui venaient deux hommes qui allaient opérer une de ces transformations radicales qui ferment un chapitre d'histoire et en ouvrent un nouveau. C'étaient Manoukoci et Sogandaba. A la tête d'une armée peu considérable d'abord, mais qui faisait boule de neige en avançant, ils traversèrent tout le pays des Amatonga et la province actuelle de Lourenço Marques, terrorisant et soumettant les unes après les autres toutes les tribus habitant ces régions, sans qu'elles eussent même la pensée de s'unir pour résister à l'envahisseur. La plupart firent leur soumission sans coup férir. Chez les Khoça, qui habitent sur la rive septentrionale de la rivière Nkomati, un seul homme, un vrai Winkelried, s'opposa aux envahisseurs dans les eaux du fleuve et vendit chèrement sa vie. Plus au

[1] Prononcer le g et le q avec le *clic* caractéristique de certaines langues bantou.

nord, à Rikotho, où l'on ne se battait qu'avec des bâtons, les envahisseurs n'occupèrent le pays qu'après avoir été roués de coups.

Arrivés dans la plaine de Bilène, véritable Égypte fertilisée périodiquement par les crues du Limpopo, les envahisseurs émerveillés s'arrêtèrent. Le sol, extraordinairement riche, allait leur fournir en abondance maïs et légumes pour leur nourriture et le sorgho pour la fabrication de la bière, et les nombreux troupeaux qu'ils avaient enlevés partout sur leur chemin allaient trouver des pâturages excellents. Mais ces deux hommes, réunis par une commune ambition, ne pouvaient pas vivre longtemps en bonne intelligence. Tous deux avaient droit au *Bayète* (la salutation royale). Leurs gens ne pouvaient comprendre cela et étaient sans cesse en dispute les uns avec les autres. Après deux années de vie en commun, les deux chefs se séparèrent à l'amiable, Manoukoci restant à Bilène et Sogandaba allant chercher fortune plus loin vers le nord.

Cependant Tchaka, continuant ses conquêtes, avait envoyé des détachements jusqu'à la baie de Delagoa et au Nkomati, et les Khoça leur avaient fait leur soumission. Manoukoci, ne se sentant pas en sûreté, reprit à son tour sa route envahissante vers le nord. A mi-chemin du Zambèze, dans le bassin de la rivière Sabie, il retrouve Sogandaba, qu'il chasse et poursuit jusqu'au Zambèze, où il perd sa trace, Sogandaba ayant mis le fleuve entre lui et son ennemi. Il occupe alors la vallée de la Sabie, d'où il avait chassé son rival. Mais la petite vérole décime son peuple ; il

prend peur et repart pour le sud. En 1833 et 1834, il détruit les petits forts bâtis par les Portugais à Lourenço Marques et à Inhambane. Vers le même temps, la tribu des Nkouna et celle des Baloï, qui habitaient au confluent de l'Olifant et du Limpopo, prennent la fuite vers l'O. et se réfugient dans la partie septentrionale du Transvaal actuel, où nous les retrouverons plus tard. Dès lors, et jusqu'à la mort de Manoukoci, survenue en 1858, il n'y eut plus aucune tranquillité pour ces malheureuses contrées. Sans cesse Manoukoci faisait des incursions, pillant, exterminant, transportant les gens d'une tribu pour les mêler à ceux d'une autre tribu.

Sous un tel chef, les populations vaincues abandonnèrent bientôt leurs anciennes coutumes pour adopter celles du vainqueur. Les tatouages caractéristiques de ces tribus disparaissent pour faire place au percement des oreilles, signe caractéristique des Zoulous. Le vêtement, les ornements sont transformés. Les habitudes guerrières prennent la place des travaux agricoles et du commerce ; les danses, les fêtes nationales subissent une transformation profonde. Les populations, privées de leur bétail, doivent chercher un autre objet d'échange pour l'achat des femmes, et désormais des caravanes nombreuses vont chercher au nord du Transvaal les pioches fabriquées par les Venda, et dont 80 à 100 représentent la valeur d'une femme.

Le droit de succession chez les Zoulous veut que l'héritier au trône soit, non pas le fils aîné de la pre-

mière femme, mais celui de la sixième ou de la septième, et que cet héritier soit encore célibataire à la mort de son père. De là des luttes fratricides continuelles qui démembrent et rongent les états africains et les empêchent de se développer. Manoukoci, en mourant, laissait comme héritier légitime son fils Maouéoué; mais, de son vivant déjà, il avait donné une certaine autorité à son fils aîné, Mozila, que les tribus conquises considéraient, selon leurs anciennes coutumes, comme l'héritier légitime.

Aussitôt après la mort de son père, Mozila part pour le nord du Transvaal, où il retrouve tous les mécontents qui, depuis 1835, s'étaient peu à peu réfugiés dans ce district. La plupart d'entre eux avaient fini par se grouper autour d'un Portugais africanisé du nom d'Albasini, qui s'était constitué leur chef, leur avait donné une unité nationale, et, à leur tête, avait guerroyé avec succès contre la tribu Venda, qui occupait alors ce pays. Albasini, qui avait connu Mozila dans le bas-pays, le reçut à bras ouverts et lui assigna comme territoire et comme grenier un district qu'il devait commencer par conquérir à la pointe de sa lance.

Cependant Maouéoué était entré en lutte avec ses frères restés dans le bas-pays. Quatre d'entre eux s'enfuirent devant lui avec leurs partisans, et, suivant les voies tracées par Sogandaba et d'autres, allèrent à leur tour porter la terreur jusque sur les rives des lacs Nyassa et Tanganyika. Maouéoué, débarrassé d'eux, se mit à piller ses sujets ainsi que les rares Européens et Asiatiques qui s'aventuraient

dans son pays pour faire du commerce. Les mécontents allaient grossir le nombre des partisans de Mozila, et les Portugais de Lourenço Marques faisaient dire à ce dernier par Albasini qu'ils le soutiendraient s'il revenait et prenait la place de son frère. Il revint en effet, traita alliance avec les Portugais le 2 décembre 1861, en promettant de leur céder tout le territoire situé dans la boucle que forme la rivière Nkomati, puis il vainquit son frère et opéra une marche triomphale et dévastatrice vers le nord, jusqu'au Mosapa, territoire situé entre la Sabie et le Zambèze, où il s'établit. Une foule de gens s'enfuirent sur son passage et allèrent grossir le nombre des Thonga réunis autour d'Albasini.

Une fois établi au Mosapa, Mozila chargea le chef de son armée, Mandhobo, ainsi que Magoude, chef de Khocène, de garder sa frontière sud en occupant les vallées du Limpopo et du Nkomati. Pendant cinq ans, ces chefs se battirent contre Maouéoué. On ne labourait plus ; femmes et enfants suivaient les armées pour avoir leur part d'un maigre butin. On ne vivait plus que de racines et de la moelle des branches de palmier. Cet état de choses ne cessa qu'après 1870, grâce au nombre croissant des Européens qui visitaient le pays et à l'ouverture des mines de diamants de Kimberley qui, sollicitant les bras de tous les jeunes gens de l'Afrique australe, détournaient leur esprit des guerres et des razzias.

Maouéoué mourut en 1879 ou 1880 chez les Souazi, où il avait cherché un refuge. Quant à Mozila, il mourut au Mosapa en 1884, après avoir désigné

comme son successeur légitime son fils aîné Modoungazi, qui prit en devenant chef le nom de Goungounyane.

Goungounyane resta cinq ans au Mosapa après la mort de son père. En 1889, pour diverses raisons difficiles à démêler, il quitta ce pays, et, comme autrefois son grand-père, il revint vers le sud en répandant partout la terreur sur son passage et entraînant avec lui une foule de gens des tribus du nord qu'il voulait mêler aux tribus du sud. La vallée du Limpopo, qu'il atteignit en 1890, était trop ouverte pour qu'il s'y sentît en sûreté. Il fixa donc sa résidence sur une colline de sable entourée d'un marécage et de vastes forêts dans la plaine basse qui s'étend entre le Limpopo et la mer. Les Tchopi, qui habitaient ce pays, furent les uns dispersés, les autres réduits en esclavage.

Qu'en est-il aujourd'hui de cette puissance zoulou qui, pendant plus d'un demi-siècle, a terrorisé toute l'Afrique australe et l'a complètement remaniée? Chez les Zoulous proprement dits, trois frères ont occupé le trône successivement, chacun tuant son prédécesseur, et leur empire est définitivement tombé avec Cetiwayo, le fils du troisième de ces frères, vaincu par les Anglais en 1879. Les Matébélé, après avoir étendu leur empire jusqu'au Zambèze sous Mosélékatsi et sous son fils Lobengoula, ont été définitivement vaincus par les troupes de la compagnie à charte de l'Afrique australe en 1893. Goungounyane, avec sa

tribu des Ngoui, a été vaincu et saisi par les troupes portugaises en 1895. Il ne reste plus trace de la puissance zoulou au sud du Zambèze. Si nous voulons en rencontrer quelques vestiges, nous devons aller jusque sur le plateau qui sépare le lac Nyassa du lac Tanganyika. Là règne encore Mombéra, fils de Sogandaba. Mais il n'est plus comme autrefois la terreur de ses voisins, car sa tribu subit peu à peu l'influence de l'Évangile, qui lui est annoncé par les missionnaires écossais de la Livingstonia.

La puissance zoulou a disparu, mais son œuvre subsiste. Comme autrefois l'empire romain, elle a uni sous un même sceptre de fer des tribus qui se haïssaient ou s'ignoraient; elle a pétri ces races ensemble pour en faire une masse unique. Cette transformation, nous en avons la conviction, a été voulue de la Providence qui dirige les destinées des nations et elle constitue un progrès vers la solution définitive de l'histoire de l'humanité. Aux nations européennes, qui pénètrent maintenant de toutes parts en Afrique, à la mission chrétienne en particulier, qui exerce une influence profonde sur les races, puisqu'elle transforme ce qu'il y a de plus profond en l'homme, de reprendre cette œuvre au point où elle en est et de faire faire à ces races sauvages le pas décisif qui en fera des membres utiles de la grande société humaine.

Genève. — Imprimerie Rey & Malavallon, Pélisserie, 18

SOCIÉTÉ DE GÉOGRAPHIE DE GENEVE

Fondée le 24 mars 1858.

Statuts adoptés dans la séance du 24 mars 1893

Art. 1er. — La Société de Géographie de Genève, fondée le 24 mars 1858, a pour but l'étude, le progrès et la diffusion de la science géographique dans toutes ses branches. Elle entretient des relations avec les diverses sociétés de géographie et d'autres sociétés savantes. Elle fait partie de l'*Association des Sociétés suisses de Géographie.*

Art. 2. — Le siège social est à Genève. La Société est inscrite au Registre du Commerce et jouit de la personnalité civile conformément à l'article 716 du Code fédéral des Obligations.

Art. 3. — Les membres sont élus par la Société, sur la présentation du bureau, au scrutin secret et à la majorité absolue des membres présents : soit comme *membres effectifs;* soit comme *membres correspondants,* proposés par le bureau en considération de leurs travaux, de leurs voyages ou de leurs publications envoyées à la Société; soit comme *membres honoraires.* Ces derniers, dont le nombre est limité à trente, sont choisis parmi les personnes qui se sont distinguées par d'importants travaux, ou qui ont rendu de grands services à la Société. Les dames peuvent faire partie de la Société.

Art. 4. — La Société se réunit deux fois par mois pendant la saison d'hiver. Les membres sont convoqués par cartes personnelles. Ils ont le droit d'introduire aux séances des personnes étrangères à la Société en en prévenant le président. Dans la première séance de la saison, la Société entend le compte rendu administratif et financier du bureau, ainsi que le rapport des vérificateurs des comptes pour l'exercice écoulé. Elle nomme, au scrutin secret et à la majorité absolue des membres présents, pour le nouvel exercice, son président, son vice-président, son secrétaire général, les autres membres de son bureau au nombre de quatre au moins, et deux vérificateurs des comptes. Les membres effectifs sont seuls éligibles à ces diverses fonctions; ils sont rééligibles. Toutes les décisions sont valablement prises à la majorité absolue des membres présents à la séance.

Art. 5. — Le bureau est chargé de tout ce qui concerne l'administration de la Société; il en répartit entre ses membres les différentes branches. Il gère les fonds sociaux et représente la Société vis-à-vis des tiers. Il peut notamment ester en jugement, transiger, compromettre, accepter tous dons et legs, donner toutes quittances et décharges, passer et signer tous actes au nom de la Société, etc. Pour les actes à passer et les signatures à donner le bureau est valablement représenté par le président ou par un autre de ses membres spécialement délégué à cet effet.

Art. 6. — Le bureau pourvoit aux dépenses de la Société au moyen : 1° D'une contribution annuelle de vingt francs ou d'une contribution unique de deux cents francs payée par les membres effectifs. La contribution annuelle est réduite à quinze francs pour les dames et à dix francs pour : *a*) les Suisses non résidant dans le canton de Genève; *b*) les personnes vouées à l'enseignement primaire et secondaire; *c*) les jeunes gens au-dessous de vingt-cinq ans. 2° Du produit de la vente de ses publications, du droit d'entrée aux cours ou aux séances publiques qu'elle organise, et d'autres recettes éventuelles. 3° Des libéralités, dons ou legs de ses membres et de ses amis.

Art. 7. — Les sociétaires peuvent se retirer en tout temps en donnant leur démission, par écrit, au président. Les membres qui n'auraient pas acquitté leur contribution dans le courant de l'année pourront, après avertissement, être considérés comme démissionnaires.

Art. 8. — Les sociétaires ne sont tenus à aucune responsabilité personnelle quant aux engagements de la Société, lesquels sont uniquement garantis par ses biens.

Art. 9. — En dérogation à la dernière disposition de l'article 4 des présents statuts, la dissolution de la Société ne peut être prononcée qu'à la majorité absolue de ses membres effectifs. En cas de dissolution, l'actif ne sera pas partagé entre les sociétaires; il sera remis au Conseil d'État de la République et Canton de Genève, pour servir à un but analogue à celui de la Société dissoute.

Genève, imprimerie Rey et Malavallon, Pélisserie, 18.